



AUTORISATION DE SIGNALISATION Chantier de 1^{ère} catégorie gênant fortement la circulation

Délivrée à : Signaroute, Rue de l'Avenir 15 à 5300 Andenne, pour la société
MEUSE TRAVAUX SRL, Chaussée de Wavre 255 à 4520 Wanze.

Localisation : N4 de la BK111.000 à 110.200 vers Namur.

Travaux : Réfection de voirie

Signalisation : fermeture voie de droite

Dates : du 28 septembre 2026 00h00 au 16 octobre 2026 23h59 – **Prolongation :**
jusqu'au 30 octobre 2026

Responsable signalisation : Adrian Paraschi – 0479/24.40.52

Références : P26/0723

L'entrepreneur est autorisé à placer la signalisation conforme à l'Arrêté ministériel du 16.12.2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles.

S'agissant d'un chantier de catégorie 1 (gênant fortement la circulation) tel que défini à l'article 18 1° de ce même Arrêté ministériel, la signalisation devra être mise conformément aux prescrits techniques de signalisation de chantier du SPW Infrastructures.

Monsieur Stéphane Pierard, responsable du service communal des travaux, sera averti du début du chantier (0473/22.36.28).

La signalisation, qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Fait à NASSOGNE, le 14 octobre 2026,

Le Bourgmestre,
Marc Quirynen

